



Support de communication presse

Carte « Sortir ! »

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ».

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) - Article 27

Cet article constitue le fondement du projet « Sortir ! » initié depuis 2010 par la Ville de Rennes et Rennes Métropole avec le soutien du Département d'Ille & Vilaine, de la CAF 35, des bailleurs sociaux, puis élargi progressivement aux communes volontaires de l'agglomération (40 à ce jour). Il traduit l'engagement des acteurs locaux de la métropole rennaise en faveur de lutte contre les inégalités et les discriminations.

Une charte d'engagements a été coconstruite avec les différentes parties prenantes de *Sortir !* en 2024. Elle est accessible sur le site internet : **sortir-rennesmetropole.fr**

« Sortir ! » Qu'est-ce que c'est ?

Des activités à petit prix

Une place de cinéma à 3€ ? Une entrée patinoire à 3.20€ ? Un accès gratuit à l'exposition temporaire de l'écomusée de la Bintinais, des spectacles et concerts entre 2€ et 20€... « Sortir ! » permet de bénéficier de tarifs réduits ou de la gratuité d'accès dans tous les équipements culturels, sportifs et de loisirs partenaires du dispositif (théâtre, piscine, patinoire, cinéma, festival, musée, bibliothèque...) Le nombre d'utilisations de la carte est illimité pour ces sorties ponctuelles.

Une aide financière pour les inscriptions dans un club ou une association

Une inscription aux cours de danse ? une licence de basket ? « Sortir ! » permet de réduire les coûts d'inscription à une activité régulière proposée par un équipement ou une association partenaire. Selon la composition et les revenus du ménage, la prise en charge s'élève de 50 %, 60 % ou 70 % du coût de la ou des activités pratiquées pendant l'année (plafonné à 150€, soit une prise en charge maximale de 105€ par an et par personne).

Des sorties ou ateliers en groupe

Une excursion en bord de mer ? Une visite des coulisses de l'opéra ? « Sortir ! » permet de profiter des sorties de groupe proposées par les équipements de quartier, les centres sociaux, les mairies, des associations locales partenaires...

« Sortir ! Ensemble », un soutien financier pour les projets collectifs

Organiser un tournoi de foot ? Visiter le zoo ? Avec « Sortir ! », des habitant-es peuvent organiser eux-mêmes un projet collectif. Selon les dossiers, l'aide prendra la forme d'une subvention d'un montant maximum de 500€, pouvant correspondre à une location de matériel, à un financement pour assurer la garde d'enfants, à l'indemnisation d'intervenants extérieurs ou aux déplacements en transports collectifs.

« Sortir ! », en 2024 :



57 000

PERSONNES INSCRITES



34 000

UTILISATEUR-RICES

1 000

PARTENAIRES

« Sortir ! », c'est pour qui ?

Tous les habitant·es des communes adhérentes sous conditions de ressources.

Tous les étudiant·es boursier·ères échelons 2 à 7, dès la deuxième année pour les étudiant·es en mobilité internationale et aux jeunes suivi·es par WE KER dans le cadre de certains dispositifs comme le « contrat engagement jeune » domiciliés dans une des communes de Rennes Métropole.

« Sortir ! », comment l'avoir ?

Se rendre sur le site **sortir-rennesmetropole.fr** afin de consulter les critères de ressources, les communes adhérentes et les activités possibles avec « Sortir ! ».

Pour activer le dispositif, aller dans le CCAS de son lieu de résidence. En cas d'éligibilité, les droits seront activés sur la carte KorriGo Services.

Concernant les étudiant·es, la demande se réalise en ligne à l'adresse suivante : **urlr.me/5k74c**

Une demande de dérogation est possible si les critères ne sont pas tous respectés.

Le tarif « Sortir ! » sera appliqué sur simple présentation de la carte dans les structures partenaires du dispositif. Depuis fin 2023, la e-billetterie est disponible auprès de certains partenaires. La liste est à retrouver sur la page « Comment l'utiliser ? » du site internet.

En savoir plus sur « Sortir ! » :

L'animation et la gestion du dispositif « Sortir ! » sont confiés par Rennes Ville et Métropole à L'APRAS.

Pour toute demande d'information : **sortir@apras.asso.fr**

sortir-rennesmetropole.fr

